



Autorisation de prises de vues et de diffusion d'images

Dans le cadre des différents événements organisés, l'association peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles vous apparaissez.

La loi relative au droit à l'image oblige les responsables de notre association à demander une autorisation écrite pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue.

Je soussigné(e) :

Si nécessaire - Responsable légal de l'enfant :

☐ **Autorise**, à titre gratuit, l'ESK TT Saint Pol de Léon à me photographier / filmer (photographier / filmer mon enfant) et à exploiter mon image.

☐ **N'autorise pas** l'ESK TT Saint Pol de Léon à me photographier / filmer (photographier / filmer mon enfant) et à exploiter mon image.

Les prises de vues et les images ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation est valable :

- pour la réalisation de photos ou d'images dans le cadre des activités de notre association
- pour la diffusion de ces prises de vue sur différents supports (support papier, support vidéo, réseaux sociaux...) par l'ESK TT Saint Pol de Léon
- pour l'édition de documents (plaquette, journal interne et externe...)
- pour des expositions relatives à notre association
- pour la publication sur le site internet de notre club.

Cette autorisation est valable pour la saison sportive 2024-2025 et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Fait à, le

Signature